



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

---

N. FONTAINE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 211 — *Loi modifiant la Loi sur l'exécution réciproque des jugements/The Reciprocal Enforcement of Judgments Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

N. FONTAINE intervient.

M. MARTIN, U. ASAGWARA ainsi que M<sup>mes</sup> LAMOUREUX et COX lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

M. MARTIN exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

---

M. MALOWAY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 219 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les machines et le matériel agricoles (droit de réparer les véhicules et le matériel)/The Consumer Protection Amendment and Farm Machinery and Equipment Amendment Act (Right to Repair — Vehicles and Other Equipment)*.

Il s'élève un débat.

M. MALOWAY intervient.

MM. PEDERSEN, BRAR, GERRARD et WISHART posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

Conformément au paragraphe 34(8) du *Règlement*, la personne leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à cesser de privatiser les services de santé sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

T. LINDSEY présente la proposition suivante :

Proposition n° 13 : Proposition voulant qu'on exhorte le gouvernement provincial à respecter ses engagements visant à donner aux Manitobains accès à des services à large bande passante

Attendu :

que des services à large bande passante et des services de téléphonie cellulaire devraient être accessibles aux Manitobains partout dans la province, y compris dans les collectivités isolées du Nord et en milieu rural;

qu'en novembre 2021, le gouvernement provincial a promis de donner à 125 000 Manitobains de 350 collectivités rurales et du Nord accès à des services à large bande passante en cédant le réseau de fibre optique noire de Manitoba Hydro Telecom à une entreprise privée;

qu'après presque une année et demie plus tard, il est évident que le gouvernement provincial n'a pas tenu sa promesse faite aux Manitobains puisqu'il n'a pas avancé dans ce dossier;

que des collectivités, telles que Cranberry Portage, Cormorant, Lynn Lake, Leaf Rapids, Cross Lake, Brochet, Lake Brochet, Moose Lake, Tadoule Lake, Alonsa, Saint-Laurent et bien d'autres, n'ont toujours pas accès à des services à large bande passante ou à des services de téléphonie cellulaire;

que les données de 2023 tirées du rapport du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes indiquent que seulement 14,58 % des collectivités des premières nations du Manitoba ont accès à Internet haute vitesse;

que l'absence de services à large bande passante et de services de téléphonie cellulaire est un obstacle pour les étudiants et le tourisme ainsi que pour de potentielles opportunités économiques telles que de nouvelles exploitations minières;

que l'absence de services de téléphonie cellulaire constitue un problème de sécurité publique puisque de nombreux Manitobains ne peuvent pas appeler le 911 lors d'une urgence;

que la province voisine, la Saskatchewan, a des services à large bande passante et des services de téléphonie cellulaire sur tout son territoire même si elle est plus vaste et moins peuplée que le Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative réprovoie le gouvernement provincial puisqu'il n'a pas respecté ses engagements visant à donner aux Manitobains du Nord et des zones rurales un service à large bande passante.

Il s'élève un débat.

T. LINDSEY intervient.

MM. HELWER, ALTOMARE, WOWCHUK, SALA et MICHALESKI lui posent des questions.

Le débat se poursuit.

MM. HELWER et BUSHIE, M. le *ministre* TEITSMA ainsi que MM. LAMONT et SALA interviennent. M. WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

### TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 39) — *Loi n° 3 modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act (3).*

(M. le *ministre* TEITSMA)

---

M. SMOOK, *président du Comité permanent de la justice*, présente le deuxième rapport du Comité :

#### Réunion :

Le Comité s'est réuni le 26 avril 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

#### Questions à l'étude :

- Projet de loi 11 — *Loi de 2023 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2023;*
- projet de loi 17 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act (2);*
- projet de loi 26 — *Loi modifiant la Loi sur les délais de prescription et la Loi sur les officiers publics/The Limitations Amendment and Public Officers Amendment Act;*
- projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur les services de police/The Police Services Amendment Act.*

**Composition du Comité :**

- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> la *ministre* GORDON;
- M<sup>me</sup> MARCELINO;
- M. MARTIN;
- M. SMOOK;
- M. WIEBE.

Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur les services de police/The Police Services Amendment Act* :

Mike Sutherland  
Michael Anderson

Syndicat des infirmières du Manitoba  
Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 17 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act (2)* :

Pamela Gregoire

Remedial Massage Therapists Society of Manitoba

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur les services de police/The Police Services Amendment Act* :

Kam Blight  
Cathy Merrick  
Crystal Brown

Association of Manitoba Municipalities  
Assembly of Manitoba Chiefs  
Southern Chiefs' Organization Inc.

**Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :**

(N° 11) — *Loi de 2023 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2023*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 17) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act (2)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 26)** — *Loi modifiant la Loi sur les délais de prescription et la Loi sur les officiers publics/The Limitations Amendment and Public Officers Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 34)** — *Loi modifiant la Loi sur les services de police/The Police Services Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. SMOOK, le rapport du Comité est déposé.

---

M. MICHALESKI, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le troisième rapport du Comité :

**Réunions :**

Le Comité s'est réuni au Palais législatif :

- le 24 avril 2023, à 18 heures;
- le 25 avril 2023, à 18 heures;
- le 26 avril 2023, à 18 heures.

**Question à l'étude :**

Le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (brevets d'enseignement et conduite professionnelle)/The Education Administration Amendment Act (Teacher Certification and Professional Conduct)*

**Composition du Comité :**

Réunion du 24 avril 2023 :

- M. ALTOMARE;
- M. le *ministre* EWASKO;
- M. ISLEIFSON;
- M. MICHALESKI (vice-président);
- M<sup>me</sup> NAYLOR;
- M. le *ministre* REYES.

Le Comité a élu M. ISLEIFSON à la présidence.

Réunion du 25 avril 2023 :

- M. ALTOMARE;
- M. BRAR;
- M. le *ministre* EWASKO;

- M. le *ministre* KHAN;
- M<sup>me</sup> NAYLOR;
- M. le *ministre* REYES.

Le Comité a élu :

- M. MICKLEFIELD à la présidence;
- M. PEDERSEN à la vice-présidence.

Réunion du 26 avril 2023 :

- M. ALTOMARE;
- M. BUSHIE;
- M. le *ministre* EWASKO;
- M. ISLEIFSON;
- M. le *ministre* JOHNSON;
- M. MICHALESKI.

Le Comité a élu :

- M. MICHALESKI à la présidence;
- M. ISLEIFSON à la vice-présidence.

**Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus :**

Réunion du 24 avril 2023 :

M<sup>me</sup> LAMOUREUX

Réunion du 25 avril 2023 :

M. GERRARD

**Exposés oraux :**

Le Comité a entendu 46 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (brevets d'enseignement et conduite professionnelle)/The Education Administration Amendment Act (Teacher Certification and Professional Conduct)* :

**Réunion du 24 avril 2023**

Desirée Pappel	Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains
Karine Rioux	Particulier
Jim Parry-Hill	Particulier
Katie Hurst	Particulier
Jonathan Waite	Seine River Teachers' Association
Tom Schioler	Particulier
Vicky Islielson	Particulier
Brett Dow	Prairie Spirit Teachers' Association
Lindsay Brown	Particulier
Nathan Martindale	The Manitoba Teachers' Society

## Jeudi 27 avril 2023

---

Katie Hurst	Particulier
Catherine Hart	Particulier
Cynthia Taylor	Particulier
Amber Lewicki	Particulier
Tara Law	Particulier
Chris Darazsi	Particulier
Roland Stankevicius	Particulier
Cari Satran	Particulier
Tammy Tutkaluk	Brandon Teachers' Association
Noni Classen	Centre canadien de protection de l'enfance
Cathy Pellizzaro	Thompson Teachers' Association
Cathy Pleskach	Interlake Teachers' Association
Shawna Dobbelaere	Western Teachers' Association
Marcela Cabezas	Louis Riel Teachers' Association
Lise Legal	Pembina Trails Teachers' Association

### Réunion du 25 avril 2023

Arianne Cloutier	Particulier
Joy Smith	Joy Smith Foundation
Joel Swaan	Garden Valley Teachers' Association
Scott Durling	Particulier
Amy Warriner	Particulier
Gabriel Hurley	Particulier
Sam Zurzolo	Particulier
Augustine Watanabe	Particulier
Rachelle Dunlop	Particulier
Jay Ewert	Evergreen Teachers' Association
Sean Giesbrecht	Particulier
Elizabeth Bourbonniere	Particulier
Gregory Walker	Particulier
Cameron Watson	Particulier
Sonja Blank	Particulier
Nicole Bobick	Swan Valley Teachers' Association
Karla Rootsart	Particulier
Mike Urichuk	Particulier
Jon Bettner	Particulier
Shelagh McGregor	Particulier
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba

### Exposés écrits :

Le Comité a reçu 41 exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (brevets d'enseignement et conduite professionnelle)/The Education Administration Amendment Act (Teacher Certification and Professional Conduct)* :

### Réunion du 24 avril 2023

Andrew Dryden	Particulier
Amanda Jonker	Particulier

Carine Brandt	Particulier
Sarah Coates	Particulier
Norman Cable	Particulier
Crystal Rachul	Particulier
Lindsay Lepla	Particulier
Leslie Singer	Particulier
William Taylor	Particulier
Russ Patterson	Particulier
Sofiene Loumi	Particulier
April Pulak	Particulier
Heather Ladoski	Particulier
Royce Murray	Particulier
Sari Targowmik	Particulier
Carla Bouchard	Particulier
Cody Fjeldsted	Particulier
Anita Van Kits	Particulier
John Hasenack	Particulier
Shawna Stevenson	Particulier
Jennifer Loewen	Particulier
Lisa Siddall	Particulier
Kevin Rogerts	Particulier
Vanessa Lylyk	Particulier
Kevin Kehler	Particulier
Fiorella Lavergne	Particulier
Lin Ruttan	Particulier
Amanda Jonker	Particulier
Pam Spitula	Particulier
Jeff Hoepfner	Division scolaire River East Transcona
Nathanael Watt	Manitoba School Boards Association
Kelli Wiebe	Particulier
A.J. Hrychuk	Particulier
Kristen Fallis	Particulier
Mathieu Nolett	Particulier
Lindsay McDonald	Particulier

**Réunion du 25 avril 2023**

Beth Burrows	Particulier
David Wall	Particulier
Jennifer Engbrecht	Particulier

**Réunion du 26 avril 2023**

Kristy Frohwerk	Particulier
Anne Marie Robinson	Stop Educator Child Exploitation

**Projet de loi étudié dont il a été fait rapport :**

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (brevets d'enseignement et conduite professionnelle)/The Education Administration Amendment Act (Teacher Certification and Professional Conduct)*



Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'article 5 du projet de loi soit amendé par substitution, à son numéro, du numéro de paragraphe 5(1) et par adjonction de ce qui suit :*

5(2) *Il est ajouté, après le paragraphe 4(1), ce qui suit :*

**Consultation au sujet des projets de règlement sur les normes d'aptitude**

**4(1.0.1)** Le ministre consulte des représentants d'enseignants, des employeurs d'enseignants et des enseignants, ainsi que toute autre personne qu'il estime indiquée, à l'égard de chaque projet de règlement prévu à l'alinéa (1)c.1) et cherche à obtenir les conseils et les recommandations de ces personnes.

*Il est proposé que l'article 8.22 figurant à l'article 8 du projet de loi soit amendé :*

*a) par substitution, à son numéro, du numéro de paragraphe (1), et à son titre, de « Avis des décisions »*

*b) par adjonction, à titre de paragraphe (2), de ce qui suit :*

**Exception**

**8.22(2)** Par dérogation au paragraphe (1), les renseignements communiqués aux employeurs ou inscrits au registre ne peuvent inclure ceux qui n'ont pas été rendus publics en application de l'article 8.21.

*Il est proposé que l'article 8.25 figurant à l'article 8 du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 8.25(2), de ce qui suit :*

**Droit de comparution**

**8.25(3)** Le commissaire et l'enseignant concerné peuvent comparaître à l'audience et s'y faire représenter par un avocat ou un mandataire. Le comité peut également avoir recours aux services d'un avocat.

*Il est proposé que l'article 8.32 figurant à l'article 8 du projet de loi soit amendé :*

*a) dans le paragraphe (2), par substitution, à « du paragraphe (3) », de « des paragraphes (3) et (4) »;*

*b) par adjonction, après le paragraphe (3), de ce qui suit :*

**Non-publication des renseignements médicaux personnels en cas d'incapacité**

**8.32(4)** Lorsqu'il rend publics, par suite d'une décision visée à l'alinéa 8.29(1)d), des renseignements en conformité avec le paragraphe (2), le commissaire exclut tout renseignement médical personnel (au sens de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*) visant l'enseignant concerné, sauf s'il est convaincu que le droit du public à l'accès aux renseignements l'emporte nettement sur le droit de l'enseignant à la protection de sa vie privée.

*Il est proposé que l'article 8.34 figurant à l'article 8 du projet de loi soit amendé :*

*a) par substitution, à son numéro, du numéro de paragraphe (1), et à son titre, de « Avis des décisions »;*

*b) par adjonction, à titre de paragraphe (2), de ce qui suit :*

**Exception**

**8.34(2)** Par dérogation au paragraphe (1), les renseignements communiqués aux employeurs ou inscrits au registre ne peuvent inclure :

a) ceux qui n'ont pas été rendus publics en application de l'article 8.32;

b) ceux qui sont visés par une ordonnance portant non-publication rendue en vertu de l'article 8.33.

Sur la motion de M. MICHALESKI, le rapport du Comité est déposé.

---

M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE, *ministre de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de la santé mentale et de la journée de la santé mentale des enfants.

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

M. REYES, *ministre du Travail et de l'Immigration*, fait une déclaration au sujet du Jour de deuil national.

M<sup>me</sup> MARCELINO et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, MM. MICKLEFIELD et BUSHIE, Ministre KLEIN, M<sup>me</sup> MARCELINO ainsi que M GERRARD font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M<sup>me</sup> LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les municipalités afin de créer un programme incitatif provincial — notamment sous la forme d'un remboursement de taxe — qui encouragerait les particuliers et les chefs d'entreprise à acheter des systèmes de sécurité homologués.

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à adopter le projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales (rapport sur les décès par surdose)/The Fatality Inquiries Amendment Act (Overdose Death Reporting)* — afin d'exiger que la province publie en temps opportun sur un site Web du gouvernement le nombre de décès causés par une surdose ainsi que les types de drogues et de médicaments en cause.

**Jeudi 27 avril 2023**

---

M. REDHEAD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 8 mai, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger